



IPAM

Institut de la **pertinence** des actes médicaux

ENDOCRINOLOGIE

Veillez prendre note qu'une mesure de pertinence a été adoptée par l'IPAM en novembre 2022. Celle-ci concerne la fixation de conditions pour la facturation du code 09168 limitant le maximum de médecins spécialistes en endocrinologie à 5.

Un nouveau libellé sera ajouté :

09168 - Évaluation par un médecin endocrinologue au vu du dossier d'un patient dirigé par un médecin pour déterminer un plan de traitement dans le cadre d'une clinique des tumeurs, comportant un rapport au dossier hospitalier. Cet honoraire est payé dans le cadre d'une clinique multidisciplinaire à laquelle participent au moins trois médecins, d'au moins deux spécialités différentes et ne peut s'appliquer à plus de cinq médecins spécialistes en endocrinologie par jour par patient. L'endocrinologue doit avoir préalablement été identifié par le responsable de la clinique de tumeurs et figurer au procès-verbal en tant que médecin autorisé à facturer sa participation.

Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Une infolettre RAMQ confirmera ce changement prochainement.

La Direction de l'IPAM
Novembre 2022